



**Conseil du développement industriel**

**Quarante et unième session**

Vienne, 24-27 juin 2013

Point 4 g) de l'ordre du jour provisoire

**Renforcement des programmes de l'ONUDI  
au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts**

**Comité des programmes et des budgets**

**Vingt-neuvième session**

Vienne, 22-24 mai 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Renforcement des programmes de l'ONUDI  
au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts**

**Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables**

**Rapport du Directeur général**

Conformément à la décision GC.13/Dec.15 de la Conférence générale et à la décision IDB.38/Dec.5 du Conseil, le présent rapport donne des informations sur le fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables, actualisant ainsi les informations présentées au Conseil dans un précédent rapport (document IDB.40/7).

## I. Introduction et historique

1. Comme suite à la décision qu'a adoptée la Conférence générale à sa treizième session (décision GC.13/Dec.15), un fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables destiné à des activités productives a été créé avec une partie du montant des soldes inutilisés des crédits ouverts pour les programmes de coopération technique dus aux États Membres en 2010.

2. Son principal objectif est de contribuer à la formulation, à la conception et à la mise en œuvre ultérieure d'un portefeuille concret de projets et de programmes visant à accroître l'utilisation des énergies renouvelables à des fins productives dans les pays en développement et les économies en transition. Le document le plus récent présenté sur le fonds (IDB.40/7, chap. I) donne des informations plus détaillées sur sa genèse, le contexte qui a présidé à sa création et ses objectifs. À ce jour, le montant du fonds d'affectation spéciale est de 1 017 741 euros, y compris les dépenses d'appui.

3. Depuis plus d'un an, le fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables est pleinement opérationnel et a obtenu un certain nombre de résultats



non négligeables (voir IDB.40/7, chap. III). À partir d'une base de financement relativement limitée, il est parvenu à lever des fonds auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres sources. Le montant total, qui s'élève à 209 millions de dollars; comprend 32 millions financés par le FEM et 177 millions qui doivent être mobilisés au titre de cofinancements.

## II. Activités actuelles de projets

4. Actuellement, cinq projets élaborés avec l'appui du fonds d'affectation spéciale ont été approuvés par le FEM pour un financement à titre gracieux de 18 millions de dollars, auxquels s'ajouteront 85 millions supplémentaires qui seront mobilisés au titre de cofinancements. Comme indiqué dans le document IDB.40/7, quatre de ces projets ont été approuvés et depuis lors, un autre a été entériné.

5. De plus, trois idées de projets (FIP)<sup>1</sup> ont reçu l'approbation technique du FEM pour un financement à titre gracieux de 14 millions de dollars, auxquels pourraient s'ajouter 92 millions au titre de cofinancements. Ces idées de projets approuvés qui se concrétiseront en projets à part entière à l'issue du cycle préparatoire de projet du FEM, sont présentées en détail dans les paragraphes ci-après. Il convient de noter à cet égard que depuis la présentation du dernier rapport d'activités au Conseil à sa quarantième session, des progrès importants ont été accomplis dans l'élaboration des documents de projets concernant le Cameroun, l'Inde, la République dominicaine et l'Uruguay<sup>2</sup>. Ces documents seront soumis à l'approbation du Directeur exécutif du FEM<sup>3</sup> en 2013.

6. **Inde.** Le projet sera axé sur le développement de modèles d'entreprises destinées à promouvoir des projets industriels d'énergie utilisant des déchets, conformément aux priorités définies par le Gouvernement indien, notamment dans le Plan d'action national sur les changements climatiques et dans le cadre d'autres missions nationales pertinentes.

7. Suite à la démonstration concluante, dans le cadre d'un certain nombre d'interventions, des applications techniques relatives aux modèles d'entreprises et aux projets industriels d'énergie utilisant des déchets, un ensemble de projets normalisés seront élaborés et des évaluations techniques effectuées pour mobiliser des financements. Grâce à l'expérience acquise, on s'emploiera à promouvoir les produits du projet et à veiller à ce que les investissements consentis puissent être réalisés de nouveau à grande échelle dans tout le pays.

8. Le projet a reçu l'approbation technique du FEM pour un financement à titre gracieux d'un montant de 3,3 millions de dollars, auxquels s'ajouteront 18 millions supplémentaires qui seront mobilisés au titre de cofinancements.

---

<sup>1</sup> FIP: formulaire d'identification de projet. Il constitue la première étape du cycle de projet du FEM.

<sup>2</sup> S'agissant de l'élaboration et de la finalisation des idées de projets du FEM pour la République dominicaine et l'Uruguay, l'Observatoire des énergies renouvelables pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les Bureaux de l'ONUDI dans la région ont joué un rôle clef. De même, le Bureau régional de l'ONUDI en Inde et le Bureau de pays de l'ONUDI au Cameroun ont grandement contribué à l'élaboration et à la finalisation des projets pour l'Inde et le Cameroun.

<sup>3</sup> Une troisième étape du cycle de projet du FEM est l'approbation par le Directeur exécutif des projets avant leur approbation par les agences du FEM.

9. **République-Unie de Tanzanie.** Le projet vise à promouvoir l'utilisation de technologies relatives au développement de l'énergie utilisant des déchets, notamment les technologies de la biomasse et du biogaz dans l'agro-industrie. Ce domaine a été choisi en raison de son évolution rapide et de son potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

10. La consultation ministérielle des pays d'Afrique de l'Est, organisée par le secrétariat du FEM en janvier 2011, a réuni un groupe de 19 pays dont la République-Unie de Tanzanie et a soumis à titre prioritaire à l'examen des pays d'Afrique de l'Est le développement de l'énergie utilisant des déchets. Conformément à cette recommandation, le projet devrait avoir pour résultats, entre autres, de renforcer les capacités humaines et institutionnelles et d'accroître les investissements en faveur des technologies relatives au développement de l'énergie utilisant des déchets.

11. Le FEM a approuvé le financement à titre gracieux du projet pour un montant de 5 millions de dollars, auxquels s'ajouteront 25 millions supplémentaires qui seront mobilisés au titre de cofinancements.

12. **Ukraine.** Le projet vise à encourager l'utilisation des énergies renouvelables dans l'industrie ukrainienne grâce à l'adoption et au développement des outils de l'économie de marché et des instruments de politiques publiques appropriés pour accroître les investissements dans les projets relatifs aux énergies renouvelables, en particulier aux biocarburants, avec pour objectif général de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de renforcer l'indépendance énergétique et d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale au travers d'un développement industriel à faible émission de carbone.

13. Le projet contribuera à créer des emplois dans les zones rurales, à développer l'économie et à renforcer les capacités au niveau local par le développement des connaissances et des compétences techniques et l'accélération du transfert de technologies.

14. Le projet a reçu l'approbation technique du FEM pour une demande de financement à titre gracieux d'un montant de 4,2 millions de dollars, auxquels s'ajouteront 32,8 millions supplémentaires qui seront mobilisés au titre de cofinancements.

15. **Égypte.** L'objectif général du projet est de faciliter une transformation profonde du marché vers une utilisation accrue des technologies de l'énergie solaire pour la climatisation, la production d'eau chaude, les applications de séchage dans les processus industriels et les grands immeubles.

16. Le projet vise à promouvoir l'utilisation de technologies à faible émission de carbone pour les applications de refroidissement et de chauffage, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre en Égypte et de limiter les coupures d'électricité grâce à une baisse de la demande.

17. Le projet a reçu l'approbation technique du FEM pour une demande de financement à titre gracieux d'un montant de 6,5 millions de dollars, auxquels s'ajouteront 41,6 millions supplémentaires qui seront mobilisés au titre de cofinancements.

### **III. Mesure à prendre par le Comité**

18. Le Comité voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.

---